

Les microcrédits professionnels ont augmenté de 11 % en France en 2011

« A fin décembre 2011, le montant de microcrédits professionnels garantis dans le cadre du Fonds de cohésion sociale a atteint 97 millions d'euros, en progression de 11 % par rapport à 2010 », indique le quatrième rapport annuel de l'Observatoire de la Microfinance, remis le 26 novembre 2012 à la Banque de France. *« En ce qui concerne le microcrédit personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale, l'encours s'établit à 38,7 millions d'euros, après une augmentation de la production de 26 % en 2011 »,* précise la BdF. Comme le veut sa vocation, les bénéficiaires de la microfinance *« sont le plus souvent des petites entreprises ou des entrepreneurs individuels ayant une activité dans le secteur tertiaire (commerce, services aux entreprises ou aux particuliers, hôtellerie-restauration) ».*

Inspirée à l'origine de la solidarité des pays du Sud, la microfinance bénéficie aujourd'hui d'une large reconnaissance de la part des instances internationales. *« En raison de son utilité en faveur de l'insertion économique et sociale des populations les plus vulnérables, ce secteur fait l'objet, selon des modalités différentes, de nombreuses initiatives tant dans les pays émergents que dans les pays développés »,* souligne le rapport. Comme les trois éditions précédentes, *« il est consacré à l'analyse des caractéristiques majeures du développement de la microfinance dans ses différentes composantes, microcrédit personnel et professionnel, microassurance et finance solidaire. Il dresse un bilan quantitatif et qualitatif du développement du secteur au plan national dans un contexte marqué par la mise en place au cours des trois dernières décennies de différents dispositifs destinés à corriger les mécanismes d'exclusion bancaire et financière tels que les difficultés d'accès à des services bancaires et/ou l'usage inapproprié de ces derniers ».*

Selon la Banque de France, les microcrédits personnels demeurent très majoritairement destinés à financer des projets d'amélioration de la mobilité et l'employabilité des bénéficiaires (72 % de l'encours garanti par le FCS). Enfin, l'épargne solidaire a connu une croissance de 15 % en 2011 (après 28 % en 2010) pour atteindre 3,55 milliards d'euros.

Le rapport de l'Observatoire de la Microfinance est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations, France, Banque de France, rapports.